COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation ..... *4 avril 2019*
Date d'Affichage ..... *15 avril 2019*
Nombre de Conseillers
En exercice *13*
Présents *10*
Pouvoirs *3*
Votes exprimés *13*

L'an deux mil dix-neuf, **JEUDI 11 AVRIL**, à 19 heures.
Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

Etaient Présents : M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoints, M. Bernard BUISSET, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Georges TERNISIEN, M. Jean-Claude CLOUET, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DELAUNEY, donnant pouvoir à M. David DAVERTON
M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET
Mme Marie-Paule KARKOSZKA, donnant pouvoir à Mme Martine DELAPLACE.

M. Richard ASCIAK a été élu secrétaire de séance.

I - AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2019 - *(Délibération n° 333 - 2019 - 13)*

Les Membres du Conseil Municipal, suite à la présentation de la situation financière de la commune à la fin de l'exercice 2018, constatent :

- un déficit d'investissement de ..... **45 253,13 €**
- un excédent de fonctionnement de ..... **121 855,21 €.**

Restes à réaliser :

- Dépenses ..... **945 128,00 €**
- Recettes ..... **1 036 505,00 €.**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Report en Fonctionnement (c/R 002)..... **121 855,21 €.**

.../...

II - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019

a) Subventions à accorder

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, au cours de laquelle ont été examinées les différentes subventions à accorder, les Membres du Conseil décident de retenir :

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	40,00 €
- Anciens Combattants de Guerre (ACVG)	40,00 €
- Club des Anciens Heudicourt-Longchamps	500,00 €
- Comité des Fêtes	3 650,00 €
- Croix Rouge	200,00 €
- Gymnastique Volontaire Senior Longchamps	60,00 €
- Réunir	1 000,00 €
- Société de Saint-Vincent-de-Paul	150,00 €
- Trait d'Union	50,00 €
- Fondation du Patrimoine	50,00 €
- OCCE Coopérative scolaire (sortie)	990,00 €
- RASED	50,00 €
- Restos du Cœur	100,00 €
- Scouts Guides de France (groupe de Gisors)	50,00 €
- Union Sportive d'Etrépagny (USE)	250,00 €
Soit un montant total de	**7 180,00 €.**

b) Travaux d'investissement à programmer

L'ensemble des travaux d'investissement proposés a pu être porté au Budget Primitif 2019 et ce **sans aucune augmentation des taux d'imposition concernant les quatre taxes communales** et conformément aux montants prévus avec quelques aménagements pour tenir compte des rigueurs budgétaires, à savoir :

Réhabilitation du presbytère en Mairie et Agence Postale Communale
D 881 107 €..... Travaux, Architecte, bureau d'études, etc…,
R 224 088 €..... Subvention DETR - Contrat de Ruralité.
R 800 000 €..... Emprunt.
R 200 000 €..... Subvention Conseil Départemental - Contrat de Territoire *(montant minimum espéré).*
La demande de subvention auprès du Département (Contrat de Territoire sera étudiée dans le cadre du contrat de revoyure courant Juillet.

SIEGE – Enfouissement des réseaux rue des Boissières
D 26 250 €..... Renforcement et Eclairage Public.
D 8 750 €..... Réseau FT.

SIEGE – Eclairage Public Isolé Grand'Rue
D 2 167 €..... Mairie et Agence Postale.

Ecole
D 800 €..... Tablettes, enceinte CD bluetooth.
D 1 600 €..... Tables, chaises (classe CM).

Eglise
D 3 120 €..... M. Rouchet. Restitution d'un blochet.
D 540 €..... M. Rouchet. Restitution d'une aile de colombe.
D 6 440 €..... Restauration d'un lutrin.
D 8 700 €..... Sonorisation *(estimation).*
R 2 695 €..... Lutrin : Subvention DRAC.
R 898 €..... Lutrin : Subvention Conseil Départemental.

Aménagement d'un terrain multisports dans la cour de l'école
D 66 876 €..... Société NERUAL.
R 22 292 €..... Subvention DETR *(espérée).*
R 5 573 €..... Subvention Conseil Départemental.

…/…

Aménagements intérieurs PMR salle des fêtes et placeau cimetière
D 1 056 €..... Placeau cimetière.
D 2 532 €..... Mises aux normes PMR alarme incendie et lavabos salle des fêtes.
R 2 000 € ..... Aide Parlementaire TdIL, M. Hervé MAUREY.
R 3 474 € ..... Subvention DETR.

Aménagement de parkings rue des Boissières
D 1 123 €..... Travaux.

Travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier rue St Sulpice
D 75 000 €..... Travaux et bureau d'études.
Monsieur le Maire présente le mail de réponse de la CCVN, en date du 26 03 2019, suite à la demande de la commune de prendre en charge certains postes. La CCVN répond que ces travaux sont à 100 % à la charge de la commune.

Salle des fêtes
D 1 411 €..... Carrelage.
D 3 108 €..... Parking : fourniture et mise en place de gravier.
D 7 500 €..... Chaudière.
D 1 785 €..... Echelle de sécurité, cendriers extérieurs.

Travaux de voirie Communauté de Communes du Vexin Normand
D 44 900 € ..... Estimation globale. Rue de Marquebeuf (1 366€), rue des Perruquiers (537€), rue du Clos Potard (8 551,51€), rue Bourgeoise (689,38€), rue des Boissières (4 183,61€), angle rue des Gilles/Grand'Rue (1 146,70€) et chemin de la Costière (montant non connu).

Outillage voirie
D 7 400 €..... Désherbeur mécanique et rampe.
D 1 480 €..... Tondeuse, karcher, perforateur, chargeur.
R 1 950 €..... Désherbeur : Subvention Agence de l'Eau.
R 2 263 €..... Désherbeur : Subvention DETR *(montant espéré)*.

Plantations
D 3 800 €..... Société Guitra.

Barrières de sécurité (angle rue des Gilles/Grand'Rue)
D 1 000 €..... Estimation.

Mâts rue des Gilles et rue des Pérelles
D 2 400 €..... Remplacement, suite aux sinistres.

Vitrages abris-bus (suite aux vandalismes)
D 2 000 €..... Estimation.

Ruchers
D 600 €..... Achats divers et ruchettes.

Acquisition La Folie
D 350 €..... Estimation.

Informatique Mairie et mobilier
D 3 594 €..... Remplacement de l'ordinateur.
D 500 €..... Armoire de rangement.

.../...

Boulangerie
D 25 000 €..... Estimation, achat d'équipements, à titre d'aide pour l'ouverture de la boulangerie.
L'investissement sera réalisé suivant la concrétisation du projet.

III - BUDGET PRIMITIF 2019 - (*Délibération n° 333 – 2019 - 14)*

Le budget Primitif a été voté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement ..... **1 317 954 €**
Section de fonctionnement ..... **462 568 €.**

IV - TAXES COMMUNALES 2019 - *(Délibération n° 333 – 2019 - 15)*

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire varier les taux pour les trois taxes communales qu'il maintient de la façon suivante :

Taxe d'habitation ..... **8,74 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... **11,39 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... **21,04 %.**

V - RÉHABILITATION du PRESBYTÈRE en MAIRIE et AGENCE POSTALE COMMUNALE : CHOIX des ENTREPRISES pour les lots 2, 3b, 4 et 9 - (*Délibération n° 333 – 2019 - 16)*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 333-2019- 5, en date du 1er mars 2019, approuvant le choix et le montant des marchés des 9 entreprises pour les lots : 1, 3a, 5, 6, 7, 8, 10, 11 et 12.

Suite à la seconde consultation, et conformément au rapport d'analyse des offres en date du 23 mars 2019 établi par Monsieur Marc NORCIA, architecte du cabinet LNB Architecture, le Conseil Municipal, après délibérations *(Monsieur Philippe DAGUET ne participe pas au vote pour le lot 3b et quitte la salle)*, décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes pour les lots 2, 3b, 4 et 9 *(en bleu)* :

Lots	Entreprises	Montants HT
1 - Désamiantage	DEMOLAF	18 016,00 €
2 - Démolitions – Gros-œuvre - Façades	TRAVAUX du VEXIN BATIMENT	199 983,30 €
3a - Charpente	LECLERC	51 252,10 €
3b - Couverture	DAGUET	35 826,00 €
4 - Menuiseries extérieures bois	DUPREY	23 299,55 €
5 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	MONGRENIER	21 364,00 €
6 - Plâtrerie	BTH	23 756,00 €
7 - Menuiseries intérieures	BTH	16 244,00 €
8 - Electricité – Courants faibles - Chauffage	SCAE	45 940,00 €
9 - Plomberie – Sanitaires - Ventilation	EP2C	9 500,00 €
10 - Revêments de sols terre cuite - Faïence	OUEST - DECO	15 500,00 €
11 - Peinture	KLUK	14 122,38 €
12 - Aménagements extérieurs – Espaces verts	IDFN	121 545,40 €
TOTAL des TRAVAUX		**596 348,73 €**

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 13 lots est arrêté à 596 348,73 € HT.

En conséquence, le coût prévisionnel de cette opération est arrêté à 765 435,19 € HT, soit 918 522,23 € TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de cette opération arrêtée à 765 435,19 € HT, soit **918 522,23 € TTC.**

.../...

VI - CONVENTION de MISE à DISPOSITION - FREE - *(Délibération n° 333 - 2019 - 17)*

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 333-2018-29 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec FREE ;

Vu le courrier de FREE, en date du 28 01 2019, informant la commune que, suite à une restructuration interne chez FREE, la convention signée n'est plus valable ;

Considérant la nouvelle convention FREE, d'une durée initiale de 12 ans, moyennant une indemnité forfaitaire ferme et définitive de 1 800 € TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Annule la délibération 333-2018-29
- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

VII - CCVN : FONDS de CONCOURS – PARTS COMMUNALES pour les TRAVAUX de VOIRIE rue BOURGEOISE et RUE du CLOS POTARD - *(Délibération n° 333 - 2019 -18)*

Vu le souhait de la commune de réaliser des travaux de modernisation de voirie ;

Considérant les devis transmis par la Communauté de Communes du Vexin Normand dans le cadre du bon de commande n° 3 de l'année 2019 (part communale) :

- Réfection des caniveaux rue Bourgeoise (VC 93) ..... **689,38 €**
- Modernisation de voirie rue du Clos Potard (VC 92) ..... **8 551,51 €.**

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour les montants indiqués.

VIII - VENTE BALAYEUSE - *(Délibération n° 333 – 2019 - 19)*

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre la balayeuse au prix de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC *(COCHET, VERSION City Clean – Série CC2786)*
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet et à son ordonnancement.

IX - COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VEXIN NORMAND (CCVN) - Divers

Chemin de la Costière
Monsieur le Maire précise que, suite au souhait de la commune de procéder à la réfection du chemin de la Costière, la CCVN a demandé un relevé topographique auprès d'un géomètre.

La Folie
Il est rappelé l'eau stagnante dans le virage de la rue de Marquebeuf et des trous dans la chaussée au hameau.
Monsieur le Maire propose de réunir la commission Voirie afin de faire un tour de village complet avec le service voirie de la CCVN.

Curage des fossés
Par un mail en date du 25 03 2019, la CCVN informe les communes du canton qu'il ne sera pas donné suite aux demandes de curages de fossés en agglomération, ces travaux n'entrant pas dans la compétence communautaire. Il appartient aux communes de s'organiser pour entretenir les réseaux d'écoulement des eaux de ruissellement en agglomération sans l'assistance de la CCVN.

Calendrier prévisionnel des opérations de fauchage – saison 2019
L'équipe technique voirie devrait intervenir sur la commune, afin d'effectuer le fauchage des accotements des voies communales, les semaines suivantes : 23 (juin) et 34 (août).

.../...

X - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- Mail de La Poste, en date du 25/03/2019, informant la commune de la revalorisation de l'indemnité mensuelle relative aux Agences Postales Communales. Ainsi, à compter du 1er janvier 2019, il passera à 1 038 € (pour mémoire, 1 015 € en 2018).

- Monsieur le Maire informe qu'un véhicule a heurté le mur de la mare dans la nuit de Mardi 9 à Mercredi 10 avril. La conductrice a quelques contusions. Elle se présentera en Mairie demain, Vendredi, afin d'établir un constat amiable. Monsieur le Maire précise que le mur est descellé. Un devis sera demandé.

- Monsieur Richard ASCIAK, délégué du Conseil Municipal au sein de la Commission de Contrôle des Listes Electorales, remercie la secrétaire de mairie et particulièrement l'ancienne commission pour le travail réalisé. En effet, il n'a relevé aucune anomalie sur les listes électorales.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Yves ESTEVE